

Rechercher un sujet ou une

- annonces
- carnet

L'OPINION DU WEB - Craignez-vous les nouveaux compteurs Linky ?

il y a 5 jours 82 JÉRÔME MOUILLOT



La mobilisation s'organise contre l'installation des compteurs Linky.

Recommander Partager 1094 personnes le recommandent.

Twitter +1 1

Les militants tirent la sonnette d'alarme à quelques mois de l'installation prévue de nouveaux compteurs électriques à grande échelle.

Compteur "intelligent", y a-t-il péril en la demeure ? La question est posée, mais c'est oui pour les militants biterrois. Selon eux, [le nouveau compteur électrique Linky](#), choisi par ERDF, cumule les inconvénients, voire les risques sanitaires. "Ce compteur est toxique, dangereux, inutile et cher", insiste Rachel Vernise, secrétaire de la coordination Robin des toits.

Le matériel, dernière génération, fonctionne grâce à un courant porteur en ligne (CPL) et permet de collecter les informations relatives à la consommation électrique des foyers, sans intervention d'un technicien. "Des milliers d'emplois seraient ainsi menacés", soulignent les anti-Linky. Mais, plus grave, le CPL, circulant dans l'intégralité des circuits électriques domestiques, exposerait les habitants à des ondes électromagnétiques nocives, "classés par l'OMS comme potentiellement cancérigènes".

Un compteur a été refusé à Cazouls

Point de compteur Linky, c'est de "Gazpar" dont il s'agit. Un compteur, de gaz "intelligent" selon les communicants de GRDF, et développé par l'entreprise qui vante ainsi la possibilité d'effectuer des relevés automatiques à distance.

Un Gazpar, utilisant la technologie du CPL, qui n'a pas séduit Philippe Vidal, maire de Cazouls-les-Béziers. "La question du Linky ne se pose chez nous car nous sommes en régie municipale d'électricité. Nous effectuons nos propres relevés, nous avons notre propre gestion. En revanche, nous avons refusé, le compteur à gaz "intelligent".

"On vous fait croire qu'on va vous aider à gérer, on vous promet beaucoup de choses mais on oublie parfois de vous préciser que l'on pourrait vous couper le jus à distance si vous ne payez pas", souligne le premier magistrat cazoulin. Selon Philippe Vidal, sa commune serait l'une des rares à avoir refusé ce "progrès", cette évolution technologique pourtant si tentante, si pratique. "Parce que ce n'est pas un progrès au service de l'usager mais un progrès au service des actionnaires. Je parle de GRDF. Pour moi ce n'est plus Gaz de France, c'est Suez d'ailleurs. Ils ont perdu leur âme." À Cazouls, la question de l'installation de compteurs nouvelle génération devrait faire long feu.

Une pollution supplémentaire

Dans le Biterrois, l'installation de ce type de matériel est prévue entre juillet 2017 et décembre 2018. Mais déjà, la résistance électronique s'organise. "Les mairies, ou les communautés de communes sont propriétaires des compteurs. Ces collectivités vont être responsables des dommages causés par Linky. Elles peuvent et doivent refuser cette installation", préviennent les activistes.

Entre autres griefs, les anti-Linky assurent que les installations électriques ne seraient pas étudiées pour recevoir ce nouveau matériel. "En cas d'incendie provoqué par le compteur Linky ou par des radiofréquences qu'il injectera dans nos câbles et fils électriques, ainsi que dans les appareils électriques qui ne sont pas blindés contre ces radiofréquences, il appartiendra au client, de prouver la responsabilité d'ERDF."

Plusieurs communes opposées au déploiement du compteur électrique..



Pétitions

"Entre ondes téléphoniques, Wifi et autres, le CPL est une nouvelle pollution supplémentaire à laquelle on ne pourra pas échapper, on baignera dedans", alerte Laurence Trémaux, Biterroise qui travaille à un documentaire sur la question. Pour l'heure, l'installation des fameux compteurs en Biterrois n'a pas débuté. Mais les relayeurs d'alerte insistent d'ores et déjà afin que personne ne puisse dire demain : "On n'était pas au courant ..."

Le courant porteur en ligne, injecté dans le réseau électrique, générerait des fréquences et des niveaux d'exposition atteignant jusqu'à 3V/m à un mètre des éléments